



Syndicat national de
l'environnement



BRANCHE
VOIES
NAVIGABLES

Flash infos

*Informations aux agent.es de Voies navigables de
France*

12 Juillet 2022

Création d'un corps PEPTTE à VNF Rien ne change !

Devant l'inquiétude grandissante et les questionnements des agent.es, le Syndicat national de l'environnement (Sne-FSU) a souhaité rencontrer le directeur des ressources humaines, Olivier Hannedouche.

Après plusieurs demandes restées sans réponses, le Sne-FSU a enfin obtenu audience !

Pour entrer dans le vif du sujet, le Sne-FSU a rappelé sa légitimité au sein de VNF et a souhaité obtenir des réponses aux inquiétudes des agent.es. [Lire ici](#), notre déclaration liminaire.

La création d'un nouveau corps

Cette création est la reprise du corps des PEPTTE en poste à VNF. Un décret est en cours d'examen au Conseil d'Etat.

Ce décret prévoit la reprise à l'identique du corps. C'est-à-dire que les grilles indiciaires et les évolutions de carrières se feront à l'identique de ce qui existe aujourd'hui.

Il n'y aura pas de changement de statut, le corps reste un corps de fonctionnaires d'Etat. Les agent.es seront placés en position normale d'activité (PNA).

La rémunération sera à l'identique.

Seul changement, le régime indemnitaire à 3 étages :

- Indemnité d'exploitation et d'entretien : PTETE, majoration PTETE et PSR,
- Indemnité de sujétion : montant forfaitaire aligné sur le cycle de travail qui remplace l'ISH et différentiel d'accompagnement de la modernisation qui remplace l'ICT,
- Complément annuel : c'est une nouveauté qui pourra être versé à toutes et tous en fonction de la masse salariale restante.

Les astreintes et les heures supplémentaires demeurent.

Le reclassement des agent.es dans ce nouveau régime indemnitaire se fera en fonction de l'emploi occupé avec la création de groupe de fonction.

Si l'administration se réjouit de ces nouvelles mesures, le Sne-FSU sera vigilant quant à leurs mises en place et veillera à ce que les reclassements des agent.es se fassent à leur avantage.



La Modernisation

La Formation

Le DRH nous indique qu'un plan de formation est prévu notamment en accompagnement des agent.es pour valider les acquis de l'expérience (VAE) et des transferts de compétences.

Ces formations peuvent se faire par l'Université de la Voie d'eau et déboucher sur une VAE et un diplôme.

Pour le Sne-FSU, une sensibilisation et une communication envers les agent.es, souvent en manque d'informations, sont indispensables. Il souhaite que chacune et chacun puisse disposer de ces formations.

Le DRH en convient et engage les managers à dialoguer et faire remonter les besoins.

Devenir des petits gabarits

Pour le DRH, il ne s'agit pas des mêmes enjeux. 200 collaborateur.trices sont recruté.es chaque année mais la fidélisation des agent.es et le maintien de leurs compétences est prioritaires.

Un niveau de service en rapport à l'usage fait est proposé. Par exemple, un secteur petit gabarit « Sambre à l'Oise » a été rouvert car il y avait un projet autour de la voie d'eau avec les collectivités.

Les logements

La question des logements est un gros sujet pour la direction mais rien n'est encore arrêté. Une modification du statut du logement en COP (Conventions d'Occupation Précaire) peut être envisagé mais les enjeux financiers sont énormes. Il faut trouver des dispositifs à la hauteur des enjeux.

L'accompagnement au changement

Les plans de prévention des RPS sont dans l'établissement et intégrés dans les projets. Comme il n'y aura pas de mobilité imposée, celle ou celui qui ne voudrait pas intégrer un PCC pourrait être dirigé.e sur de la maintenance et être accompagné.e vers une formation adaptée à ses besoins

Le Sne-FSU s'interroge sur les astreintes imposées en NAS. En effet, les agent.es de la DTSS se retrouvent à faire 47 semaines d'astreinte, ce qui est anormal et incompréhensible !

Pour le DRH, les astreintes ne doivent pas dépasser 13 semaines avec un maximum de 17 au-delà les semaines d'astreinte sont rémunérées et une rotation d'une fois toutes les 3 semaines. Il n'est pas informé de la situation à la DTSS mais va se renseigner.

Pour le Sne-FSU, ce sujet est prioritaire et nous ne lâcherons rien pour que les droits des agent.es soient respectés et préservés !

Cette audience tant attendue permet de clarifier des sujets importants pour les agent.es de VNF, pour leur quotidien mais aussi pour leur avenir !

Rendez-vous pris en septembre pour connaître la décision du Conseil d'Etat !

Nous contacter :

Secrétaire de la branche Voies Navigables
Éric POTDEVIN
Eric.potdevin@vnf.fr
06 26 20 34 65
SNE-FSU-DT-BS@vnf.fr

Permanence :

Local syndical - plot i 3^{ème} étage
La Défense
Tél. : 01 40 81 22 28
www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

